



LE DEVOIR

Vol. XCIII N° 29

LE MARDI 12 FÉVRIER 2002

87c + TAXES = 1\$

Crise au PQ

Bréard démissionne

ROBERT DUTRISAC
KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Les pressions de la vice-première ministre Pauline Marois et de certains de ses collègues du cabinet, ont eu raison du directeur général du Parti québécois. Raymond Bréard a remis sa démission hier soir au Conseil exécutif national.

Dans sa lettre, M. Bréard indique que les déclarations, entre autres de Mme Marois, au lendemain des révélations faites par *Le Devoir* selon lesquelles il a touché quelque 200 000 \$ en ristourne sur des subventions destinées à l'industrie culturelle, ont créé une situation intenable. Samedi, M. Bréard avait reçu l'appui unanime de l'exécutif national, dont fait partie le premier ministre Bernard Landry. Mais 24 heures plus tard, Mme Marois ainsi que le ministre Jean-Pierre Charbonneau poussaient M. Bréard vers la sortie, question de faire la lumière dans le dossier.

«Les déclarations de la vice-première ministre et de quelques ministres de notre gouvernement souhaitant mon retrait temporaire compliquent la situation, explique Raymond Bréard dans sa lettre adressée à la vice-présidente du PQ, Marie Malavoy. En fait, elles aliènent le lien de confiance fondamental qui est nécessaire au directeur général du Parti pour assurer son fonctionnement et son efficacité en toute quiétude. Je me dois donc, à regret, pour le bien du parti et l'intérêt supérieur de notre gouvernement, de vous remettre ma démission à titre de directeur général du Parti québécois. Cette démission est effective immédiatement.»

VOIR PAGE A 8: DÉMISSION

Ex-Yougoslavie

L'examen de dix années de guerre commence

Slobodan Milosevic
répond de ses crimes
devant le TPI

Accusé de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide pour les conflits de Croatie, de Bosnie et du Kosovo, l'ancien président serbe comparait à partir d'aujourd'hui devant le Tribunal pénal international. Son procès devrait durer au moins deux années.

CLAIRE TRÉAN
LE MONDE

Le premier procès d'un ancien chef d'État devant un tribunal international s'ouvre aujourd'hui à La Haye. Slobodan Milosevic devra répondre devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) de ses responsabilités dans près de dix années de guerre. Il est accusé de crimes de guerre et crimes contre l'humanité en Croatie (1991-1992) et au Kosovo (1999); à ces deux chefs d'accusation s'ajoute celui de génocide en Bosnie (1992-1995).

Ce procès ne soldera pas la mission de ce tribunal créé en 1993 par le Conseil de sécurité de l'ONU. Le parquet poursuit d'autres enquêtes. Il réclame aussi les arrestations d'autres responsables majeurs, déjà inculpés et qui courent toujours, parmi lesquels notamment Radovan Karadzic et Ratko Mladic pour les crimes commis en Bosnie. Pour la première fois cependant, un procès va couvrir l'ensemble des dix années de conflits dans l'ex-Yougoslavie.

VOIR PAGE A 8: MILOSEVIC

Lire aussi en page B 8

■ Une brèche dans le mur de l'impunité

INDEX

Annonces.....	B 5	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 4	Le monde.....	B 8
Bourse.....	B 2	Mots croisés..	B 5
Culture.....	B 10	Météo.....	B 5
Économie.....	B 1	Sports.....	B 7
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 9

Équité salariale: déblocage inespéré avec les enseignants

La facture serait ramenée d'environ 600 à 300 millions

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Un déblocage inespéré est survenu entre le gouvernement et les enseignants dans le but de régler l'épineux dossier de l'équité salariale, a appris *Le Devoir*, de sources diverses. Les deux parties étudient en ce moment un règlement qui se situe aux

environs de 300 millions. Il s'agit d'un montant beaucoup moins élevé que les 500 à 600 millions dont il était question à l'automne et qui avaient provoqué l'impasse dans les négociations.

Le Conseil du trésor a offert près de 200 millions aux enseignants en novembre dernier pour régler l'équité salariale en exigeant toutefois une augmentation du temps de présence en classe des enseignants. La Fédé-

ration des syndicats de l'enseignement (FSE affiliée à la CSQ et représentant 75 000 enseignants du primaire et du secondaire) a rejeté cette offre et a préparé au début du mois une nouvelle contre-proposition.

D'abord, il n'y aura assurément pas de troc entre l'équité et la tâche, a fait savoir la FSE au gouvernement

VOIR PAGE A 8: DÉBLOCAGE

Amère médaille d'argent



REUTERS

CONSTERNATION hier soir aux Jeux de Salt Lake City. En dépit d'une performance extraordinaire lors du programme libre, les patineurs canadiens Jamie Salé et David Pelletier ont terminé deuxièmes derrière les Russes Elena Berezhnaya et Anton Sikharulidze. À l'annonce du résultat, la foule a conspué les juges. Salé et Pelletier étaient incrédules. Ils étaient convaincus d'avoir remporté l'or. Nos informations en page B 6.

HORS-JEUX

Fantaisie sur patins

Il y en a qui sont d'avis que tous les sports «à juges» devraient disparaître à jamais du programme olympique, il en est d'autres, plus nature, qui prônent l'abolition de toutes les disciplines requérant implicitement l'application de maquillage et l'apposition de paillettes, et vous comprendrez rapidement qu'une jonction de ces deux critères permet de désigner la nage synchronisée et le patinage artistique.

L'hypothèse de la disparition prochaine de la première est plausible, mais dans le second cas, n'y pensez pas, pas une minute, même avec toute la magouille chez les juges, surtout en danse sur glace. D'abord, NBC ne voudrait pas. Le patin de fantaisie attire bons Jeux maux Jeux les plus gros auditoires télé, notamment parce que les femmes s'y intéressent davantage qu'au bobsleigh à quatre, par exemple. Et puis, entre vous et moi et le bouquet de fleurs, des duels comme celui d'hier, Salé et Pelletier contre Berezhnaya et Sikharulidze (quoiqu'il manque ici un mot approprié pour désigner un duel à quatre, ce qui fait deux duels, ou un équipage de bobsleigh), c'est de la matière à frissons qui fait que la vie vaut la peine d'être analysée par Alain Goldberg, non?

Il faudra l'encadrer, d'ailleurs, Goldberg. Avec un commentateur aussi sublimement passionné, je crois que j'écouterai même du patinage artistique à la radio. Sérieux.

Et si c'est toujours sous-jacent, jamais dit en autant de mots mais en même temps gros comme le gras, le patinage en couple, c'est de la grosse drague par procuration. À tel point qu'à l'occasion de ces Jeux de Salt Lake City, la Fédération internationale de patinage (International Skating Union, ISU) a émis un avertissement aux participants: draguez, séduisez, mais au contraire de la statue située derrière John Ashcroft, n'en montrez pas trop.

«À la suite de nombreuses plaintes concernant le choix de certaines figures dans les épreuves de couple et de danse sur glace, nous sommes très inquiets de constater que certaines poses peuvent heurter le public de la télévision en raison de leur indécence», a déclaré l'ISU.

«C'est surtout la posture des jeunes femmes qui prête à critique lorsqu'elles évoluent jambes largement écartées», a ajouté la Fédération, précisant que les juges recevraient l'ordre de soustraire 0,1 point à la note artistique pour toute position jugée indécente, arabesque ou la patineuse se pend par les jambes au cou de son partenaire ou porté incitant à l'étreinte sensuelle.

VOIR PAGE B 6: FANTAISIE

Entre tradition et modernité

La communauté niska'a du nord de la Colombie-Britannique, qu'un traité a rendue autonome il y a deux ans, se retrouve confrontée à un double défi: préparer l'avenir dans le respect des multiples facettes de la culture niska'a tout en faisant face aux contraintes de la modernité.

HÉLÈNE BUZZETTI
ENVOYÉE DU DEVOIRTroisième d'une
série de cinq articles

Vallée de la Nass — «Amen». C'est le seul mot que la journaliste a compris. Le reste était en niska'a, une langue tout en consonnes, bourrée de raclements de gorge, de brèves interruptions nasillardes et de coups de langue. Nous sommes un mercredi soir

de fin janvier, une trentaine de personnes, tous âges confondus, se sont réunies dans le sous-sol de l'église anglicane pour procéder à l'élection annuelle du comité d'église. Chaque paroissien a apporté un plat et, sur la table du buffet, la soupe de saumon côtoie les spaghettis au jus de tomate. Sur les murs, des images du dieu berge sont intercalées entre celles du corbeau, de l'aigle, de l'épaulard et du loup, les symboles des quatre tribus niska'as.

LE PROJET



La pauvre journaliste n'est pourtant pas la seule à ne pas avoir compris la prière récitée par l'ainé. Les jeunes réunis non plus. La langue traditionnelle s'est perdue et on ne l'entend plus nulle part, à New Aiyansh, sauf dans la salle de classe où on procède à sa résurrection.

C'est cela, l'aventure niska'a: les tentatives d'une modeste communauté de vivre ses traditions dans la modernité. Une balance qu'on rééquilibre sans cesse, en évitant l'écueil du folklore. «Nous devons faire attention quand nous étudions la tradition», met d'ailleurs en garde Nita Morven, au service culturel du Niska'a Lisims Government.

VOIR PAGE A 8: TRADITION

NISGA'A. PEOPLE OF THE NASS RIVER
Un membre du clan niska'a des loups.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Michel David

Le pouvoir et l'amitié

«**J**e broyais du noir et m'en voulais d'avoir eu la naïveté de croire que le pouvoir et l'amitié pouvaient faire bon ménage.»

Bernard Landry pourrait sans doute reprendre à son compte cette phrase tirée de l'autobiographie de Lucien Bouchard, *A visage découvert*, dans le chapitre consacré à sa douloureuse rupture avec Brian Mulroney. M. Bouchard en avait tiré une leçon qu'il n'a jamais oubliée quand il est lui-même devenu premier ministre: aucun de ses amis personnels n'a été invité à faire partie du premier cercle de ses proches collaborateurs.

«Vous connaissez la solitude du pouvoir? Si, en plus, il faut chasser nos amis de l'entourage, il ne restera plus que vous», a lancé M. Landry à la horde de journalistes qui l'entouraient, dimanche, à l'issue du pénible conseil national qu'il venait de vivre. Les journalistes n'ont jamais été les compagnons préférés du premier ministre, surtout pas ces jours-ci.

Contrairement à Lucien Bouchard, qui ressemblait à un ermite solitaire dans le triste bunker de la Grande-Allée, M. Landry a toujours fonctionné en réseau, cultivant soigneusement les amitiés qui se sont multipliées au fil des ans.

Il s'est constitué ainsi un bassin de collaborateurs d'une loyauté et d'un dévouement sans limite, auxquels il pouvait faire appel à tout moment. En retour, ils pouvaient compter sur sa protection et son aide quand les circonstances de la vie le requéraient.

Le directeur général du PQ, Raymond Bréard, est un de ceux-là, comme son chef de cabinet, Claude H. Roy, ou encore Jean-Yves Duthel, qui est retourné à la SGF après un séjour écourté au bureau du premier ministre. Le nouveau président du conseil d'administration d'Hydro-Québec, Jacques Laurent, fait également partie du clan des «amis de Bernard». La liste serait longue.

Tout va très bien tant que les amis ne causent pas de problème, mais le premier ministre se retrouve confronté à un choix déchirant quand l'un d'eux trébuche et risque de causer un tort irréparable au gouvernement, comme c'est le cas de M. Bréard.

D'ailleurs, on remarquera que ceux qui ont été impliqués dans des «affaires» au cours des dernières semaines sont tous des inconditionnels de M. Landry, à qui il a confié des postes-clés dans l'organisation péquiste: outre M. Bréard, Gilles Baril est l'organisateur en chef et Sylvain Simard préside le comité chargé de la mise à jour du logiciel souverainiste.

On sait maintenant que M. Bréard a choisi de quitter son poste après sa période de réflexion de 48 heures. Même si M. Landry s'était entêté à le couvrir, il pouvait difficilement demeurer en fonction après que la vice-première ministre lui eut publiquement retiré sa confiance.

La sortie de Pauline Marois est un véritable camouflet infligé au premier ministre, qui permet de mesurer son véritable poids. Le succès de son dernier budget et le remaniement d'il y a deux semaines lui avaient déjà permis d'accroître son autorité. En fin de semaine, elle s'est permis une première sortie en dehors de sa sphère de responsabilité ministérielle. Elle s'est conduite non seulement en vice-première ministre, mais également en vice-chef du PQ.

Cet incident illustre encore une fois l'inconvénient pour le chef du PQ d'être également président de l'exécutif, à plus forte raison s'il est également premier ministre. En prenant le contre-pied de la décision de l'exécutif, qui avait fait bloc derrière M. Bréard, Mme Marois s'opposait de facto à son chef et premier ministre.

Avec le Bloc québécois, le PQ est le seul parti dont le chef est également président de l'exécutif. Que ce soit au PLQ, à l'ADQ, au PLC ou au PC, les deux fonctions sont clairement dissociées, sans que l'autorité du chef ne paraisse en souffrir. Avec le PQ, on ne sait jamais, direz-vous. Oui, peut-être.

Le plus beau de l'affaire est que, dans les circonstances, M. Landry ne pouvait pas se permettre de rabrouer Mme Marois. Mieux encore, sa présence devient une sorte de caution morale et envoie aux militants péquistes et à l'ensemble de la population le message qu'il y a au moins quelqu'un au PQ qui ne tolérera pas le moindre manquement à l'éthique, qu'il soit réel ou simplement apparent. Une qualité qui sera certainement prise en compte dans le choix de l'éventuel successeur de M. Landry.

Il faudra maintenant trouver un successeur à M. Bréard. A quelques mois, peut-être un an de la prochaine élection générale, sans parler des élections partielles, il ne s'agit pas d'une sinécure. La reconstruction entreprise au printemps dernier est encore loin d'être terminée et, après ce qui s'est passé, on ne risque pas de se bousculer aux portes.

Un choix logique serait Jean Bissonnette, un ancien agent de liaison de M. Landry dans Verchères, qui est présentement responsable des relations avec le parti au bureau du premier ministre. Il a la confiance du chef, mais pas vraiment d'états de service au PQ.

M. Landry pourrait aussi tenter de convaincre Pierre Boileau d'effectuer un retour. Il a déjà occupé le poste sous le règne de Jacques Parizeau, qui lui avait cependant imputé les résultats décevants de l'élection de septembre 1994. M. Landry l'avait alors rescapé en lui offrant un poste de conseiller politique aux Communautés culturelles et à l'immigration.

Autre candidat potentiel, Pierre D'Amours, ancien directeur de l'organisation, également écarté par M. Parizeau, avait été récupéré par Pauline Marois, avant de se retrouver au bureau de Lucien Bouchard. On avance également le nom de Grégoire Bérubé, qui était directeur de l'organisation sous les ordres de Bob Dufour, à qui M. Bouchard avait confié la direction générale du parti. Tant qu'à y être, pourquoi pas M. Dufour lui-même, présentement sous-ministre aux Régions? Bref, n'importe qui, pourvu que ce ne soit pas un ami personnel de M. Landry.

mdavid@ledevoir.com

Succession de Jean Chrétien

«J'en ai marre»

Les récentes attaques d'Allan Rock ont outragé Paul Martin

Le premier ministre Jean Chrétien invite au cessez-le-feu. Le ministre des Finances, Paul Martin, «en a marre» et le président du caucus libéral, Stan Keyes, ne prise pas l'étalage public des chicanes libérales auquel s'est livré le ministre de l'Industrie, Allan Rock, en fin de semaine, qualifiant même le geste de «stupide».

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le ministre des Finances, Paul Martin, a fait comprendre hier à son collègue de l'Industrie, Allan Rock, qu'il avait dépassé les bornes et qu'il ne le laisserait pas faire. La réplique est d'ailleurs venue, cinglante. «Nous sommes témoins ici de ce qu'il y a de pire en politique: la destruction et les attaques personnelles. Pour ma part, j'en ai marre. Je suis profondément troublé quand la bonne foi des membres du caucus et des représentants du parti est remise en question et j'en ai assez que des proches soient accusés de déloyauté.»

Il n'a pas demandé d'excuses à son collègue pour l'avoir accusé de transformer le Parti libéral en club sélect et de miner le leadership de Jean Chrétien. Le ton était ferme cependant. «J'espère que M. Rock va comprendre qu'il a franchi une ligne symbolique. Ils sont allés trop loin, lui et ceux qui parlent en son nom.»

Cet accrochage inhabituel entre deux ministres n'a pas donné lieu à des commentaires d'autres ministres, comme le souhaitait M. Rock samedi. C'est plutôt le

premier ministre Chrétien qui a profité de son passage à Shawinigan pour demander la fin des querelles et inviter ses ministres à se concentrer sur leurs tâches ministérielles. Il a noté qu'on s'excitait un peu trop vite, puisqu'il n'y a pas encore de course au leadership.

«Je ne sais pas pourquoi ils sont préoccupés par ma succession. Ils s'en occuperont quand il y aura une course. Quand je démissionnerai, je retournerai à la maison et c'est tout», a-t-il dit. Il n'a pas pris parti dans cette dispute, mais a affiché sa préférence pour des règles d'adhésion

souples. «Les portes doivent rester ouvertes.» M. Chrétien part aujourd'hui pour un voyage de 10 jours en Russie et en Allemagne.

La chicane actuelle porte sur les règles d'adhésion au Parti libéral du Canada en Ontario, mais le véritable enjeu est la future course au leadership à laquelle MM. Rock et Martin participeront.

Tout a commencé quand l'exécutif ontarien, dominé par les présidents d'association majoritairement pro-Martin, a décidé cet automne qu'une personne ne pourrait plus obtenir cinq formulaires d'adhésion à la fois mais un seul. Les autres camps ont soutenu que l'équipe Martin voulait ainsi préserver son avance. Mais ils ont aussi affirmé que ses partisans et lui préparaient le terrain pour une remise en question du leadership de M. Chrétien lors du congrès de mars 2003, ce que le camp Martin nie vigoureusement.

Le ministre a noté que tous les candidats éventuels au leadership libéral s'organisaient et recrutait des membres. «Cela n'a rien à voir avec une révision du

leadership, mais cela a tout à voir avec une éventuelle course à la chefferie.»

Il y a deux semaines, l'exécutif national, à l'instigation du premier ministre, a encouragé les ailes provinciales à avoir des règles plus souples. L'aile ontarienne a acquiescé en fin de semaine, mais en y ajoutant des restrictions de son cru, d'où la sortie virulente du ministre de l'Industrie.

Il soutenait que ces règles transformaient le Parti libéral «en un club pour l'élite où seuls ceux qui connais-

sent le mot de passe peuvent entrer». Il a ajouté que des gens «sacrifiaient la nature démocratique du parti sur l'autel de leur propre ambition». Un de ses supporters, Warren Kinsella, a aussi affirmé que le camp Martin voulait fermer la porte aux communautés ethniques.

C'est cette attaque qui a le plus choqué M. Martin et l'a mené à dire, depuis Québec, que son collègue se livrait à ce qu'il y a de

«pire en politique». Il a rappelé que les règles ontariennes étaient similaires à celles en vigueur depuis des années au Québec.

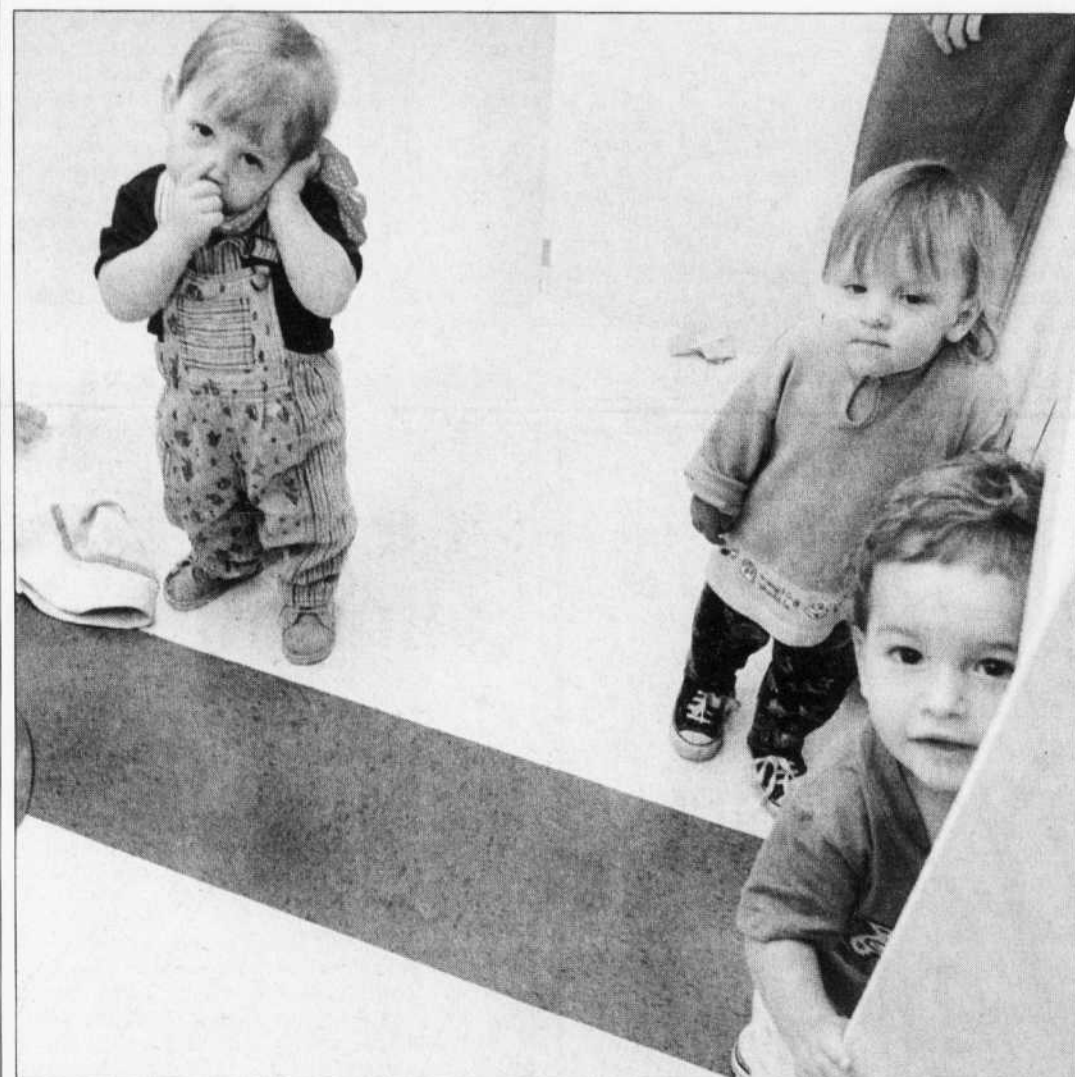
Le président du caucus, Stan Keyes, a exigé que chacun règle ses comptes en privé, question de ne pas répéter les erreurs de l'Alliance canadienne. Il refuse de porter un jugement sur le geste de M. Rock, mais n'en pense pas moins. «Je pense qu'il n'y a pas un seul député ou sénateur libéral qui ne hoche pas de la tête en se disant: quelle chose stupide à faire! Ça ne résout rien. Ça ne fait que générer de l'animosité», a-t-il confié en entrevue.



Paul Martin



Allan Rock



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le commissaire général du travail a rendu une décision qui ouvre la porte à la syndicalisation des responsables de garde en milieu familial.

Les syndicats sont sur le seuil de la porte des garderies en milieu familial

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Les responsables de service de garde en milieu familial sont des salariées et non des travailleuses autonomes, a conclu le commissaire général du travail après avoir examiné la requête en accréditation d'un groupe d'éducatrices du centre de la petite enfance (CPE) La Rose des vents à Blainville. Cette décision rendue publique hier pourrait servir de prélude à une syndicalisation massive dans ce secteur.

«C'est une décision extrêmement importante pour toutes les femmes qui exercent cette profession, mais plus largement pour toutes celles qu'on appelle les travailleuses autonomes, prétendument autonomes du moins car elles n'ont qu'un "donneur d'ouvrage"», se réjouit Sylvie Tonnelier, vice-présidente de la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ).

Le commissaire du travail a donné raison au syndicat qui alléguait que les responsables de service de garde en milieu familial devaient être considérées comme des salariées au sens du Code du travail et considérer l'employeur comme étant le CPE, et non le gouvernement. Cette décision fait suite au dépôt en juin dernier d'une requête en accréditation déposée par 18 des 29 responsables de garde en milieu familial du CPE La Rose des vents.

Ces travailleuses réclament de meilleures conditions de travail. Selon l'évaluation de la FIPEQ, elles gagnent 4,63 \$ l'heure, alors que le salaire de leurs homologues en installation au premier échelon s'élève à 10,10 \$. Le statut de salariées leur permettrait l'accès à l'assurance-emploi et à une panoplie de droits et d'avantages prévus dans le Code du travail.

La CSQ croit que la décision du commissaire pourrait déclencher une vague de syndicalisation au sein des travailleuses en milieu familial dont le nombre est estimé à 11 000 au Québec. La CSN attend de son côté le verdict que rendra sous peu un commissaire de la région de Québec concernant l'une des 17 requêtes déposées par le syndicat. «Théoriquement, les commissaires pourraient rendre des jugements contraires», indique toutefois Claudette Carbonneau, première vice-présidente de la CSN.

Si le mouvement de syndicalisation s'étendait à toutes les travailleuses de ce secteur et qu'elles obtenaient une rémunération équivalente à celle de leurs consœurs en installation, la facture s'élèverait à environ 140 millions pour le gouvernement, estime Mme Tonnelier.

La partie n'est pas gagnée puisque le CPE La Rose des vents et le procureur général du Québec peuvent contester la décision du commissaire. M^{re} Bernard Giroux, qui représente le CPE, ignore pour l'instant s'il portera la décision en appel. «Ils [les administrateurs du CPE] sont un peu dans le noir, parce qu'ils ne sont pas organisés pour être des employeurs pour ces travailleuses, d'autant plus qu'ils n'ont pas de salariés autres que le personnel de bureau», indique-t-il. Au cabinet de la ministre de la Famille et de l'Enfance, on s'abstient de tout commentaire car l'analyse de la décision n'est pas achevée.

Et les parents dans tout ça? Selon Claudette Carbonneau, ils ont tout à gagner de la syndicalisation qui a permis la consolidation du réseau des CPE, qu'il s'agisse de l'adoption de nouveaux ratios, d'un meilleur aménagement des locaux, de la stabilisation de la main-d'œuvre et même de la création de la politique des places à 5 \$.

Maisons de naissance

Le taux de mortinaissances est comparable à ce qui se vit dans les hôpitaux

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Trois ans après avoir autorisé les sages-femmes à accoucher en maisons de naissance, le risque de mortalité accrue des bébés nés hors des hôpitaux, observé durant la phase des projets-pilotes, semble s'amenuiser. La Corporation des sages-femmes fera tout de même bientôt enquête sur trois décès de nouveau-nés survenus en 1999 et 2000.

Au moment où Québec s'apprette à étudier un projet de règlement sur l'accouchement à domicile, la sécurité des naissances survenues hors des hôpitaux fait de nouveau surface. Trois ans après avoir donné le feu vert à la création d'un ordre professionnel des sages-femmes, la situation semble avoir évolué de façon favorable.

En 1997, un comité chargé d'évaluer les projets-pilotes avait souligné l'incidence plus élevée de mortinaissances survenues chez les bébés de patientes des maisons de naissance. On avait alors observé un taux approximatif de sept décès de bébés pour 1000 naissances, en comparaison de 4,3 pour 1000 en milieu hospitalier. A l'époque, le comité pressait les sages-femmes de parfaire leur formation, notamment pour augmenter leur capacité à détecter des problèmes imminents chez le nouveau-né.

Cinq ans plus tard, il semble que ces recommandations aient porté leurs fruits. En trois ans d'activité, l'Ordre des sages-femmes du Québec, dorénavant responsable d'assurer la sécurité du public et de veiller à la qualité des actes effectués par ses membres, n'a signalé que trois décès de bébés sur 1000 naissances, dont deux en 1999 et une en 2000.

«Trois décès en un an, ça nous ramène à des taux similaires à ceux des accouchements en milieu hospitalier, soit autour de quatre décès pour 1000 naissances. Pour être plus précis, il faudra avoir un volume beaucoup plus grand d'accouchements», a soutenu hier Mme Raymond Gagnon, présidente de l'Ordre des sages-femmes.

Un comité d'enquête fera une étude détaillée de ces cas, pour déterminer si ces décès auraient pu être évités. L'Ordre n'a pas voulu dévoiler hier dans quelles circonstances ni dans quelles maisons de naissances étaient survenues ces mortinaissances. «Ce sont des situations qui peuvent arriver n'importe où et cela arrive aussi à l'hôpital. Mais le but est de s'assurer comment les éviter dans le futur, si cela est possible», a-t-elle ajouté.

Selon cette dernière, aucun changement majeur n'a été apporté depuis 1998 au fonctionnement des maisons de naissance, mais certaines des lacunes observées par le comité d'évaluation des projets-pilotes, notamment en ce qui a trait au manque de collaboration entre les sages-femmes et les hôpitaux, disparaissent tranquillement. «De façon générale, la prise en charge se fait beaucoup rapidement quand il faut effectuer des transferts vers l'hôpital», assure Mme Gagnon.

Pour l'instant, seulement 1 % des femmes québécoises accouchent en maison de naissance et 10 % des patientes suivies au départ par des sages-femmes doivent être dirigées en cours de grossesse vers des médecins, notamment en raison de problèmes de santé comme le diabète de grossesse.

Le projet de règlement sur l'accouchement à domicile, réclamé depuis des lustres par les sages-femmes et certaines femmes, fait quant à lui tranquillement son chemin dans la machine administrative. Une première version devrait être publiée en mars dans *La Gazette officielle du Québec*.

Une récente étude effectuée en Colombie-Britannique présente des résultats mitigés. Bien que les accouchements à domicile semblent assurer de meilleurs résultats pour ce qui est des taux de césariennes ou d'infections maternelles, on a recensé un taux plus élevé de morts périnatales chez le groupe des mères qui ont donné naissance à la maison.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

MILOSEVIC

SUITE DE LA PAGE 1

Le procureur du tribunal, Carla Del Ponte, a en effet obtenu récemment que fassent l'objet d'un seul jugement les trois actes d'accusation qui avaient été émis séparément contre Milosevic, en faisant valoir qu'une «même entreprise criminelle» recourant aux mêmes méthodes a été menée en Croatie, en Bosnie et au Kosovo.

L'événement suscite une énorme mobilisation médiatique dont risquent cependant d'avoir raison à terme la longueur et les lenteurs de la procédure, notamment l'audition de plusieurs centaines de témoins. Le procès pourrait prendre environ deux ans, selon Carla Del Ponte. D'autres pronostiquent une durée encore plus longue.

Il va s'ouvrir aujourd'hui par l'intervention liminaire du procureur, qui présentera son argumentation. L'accusé a la possibilité de prendre la parole le lendemain et, selon l'un des avocats qui le conseillent, Slobodan Milosevic entend s'exprimer longuement demain. Après quoi commencera l'audition des témoins cités par l'accusation.

Le procureur a prévu de convoquer 90 témoins pour le volet Kosovo, par lequel débute l'audience. Outre les témoins de fait et les victimes, une vingtaine de personnes sur ces 90 sont annoncées comme appartenant au cercle des anciens proches ou collaborateurs de Slobodan Milosevic et leur témoignage est considéré comme capital. Le nombre des témoins de l'accusation pour les volets Croatie et Bosnie n'a pas encore été fixé.

L'accusé n'a pas encore fait connaître le nombre de témoins qu'il entend lui-même appeler. Selon l'un de ses avocats belgradois, Zdenko Tomanovic, il a l'intention de convoquer notamment Bill Clinton, Tony Blair et Jacques Chirac.

Le fait que Slobodan Milosevic prétende assurer seul sa défense, sans avocats dans la salle d'audience, et qu'il ait adopté une stratégie «de rupture» en contestant la légitimité du tribunal, introduit un fort élément d'incertitude sur le déroulement de l'audience. Jouera-t-il le jeu des règles procédurales?

Il a donné lors d'audiences préliminaires un avant-goût de ce que sera son comportement: ne pas répondre directement aux questions qui sont posées, déplacer le débat sur le terrain politique en dénonçant la politique menée par les Occidentaux dans l'ex-Yougoslavie.

Experts juridiques

Pour s'assurer à la fois que la procédure fonctionne et pour veiller scrupuleusement au respect des droits de la défense, les juges de la troisième chambre du TPIY (le Britannique Richard May, qui en est le président, le Jamaïcain Patrick Robinson et le Sud-Coréen O-gon Kwon) ont désigné trois magistrats de haut rang comme *amici curiae* (amis de la cour).

Une des premières missions qui leur est confiée est par exemple d'éclairer la chambre sur la pertinence d'introduire à l'occasion du procès la polémique engagée par Milosevic — et qu'il va développer — contre les bombardements de l'OTAN en Serbie en 1999. Ils pourront également contre-interroger les témoins appelés par le procureur. Les personnalités choisies pour jouer ce rôle d'*amici curiae*, qui n'est pas celui d'avocats de la défense, mais plutôt d'experts juridiques, sont des personnalités au-dessus de tout soupçon de partialité anti-Milosevic: le Néerlandais Wladimir Wladimiroff, le Britannique Steven Kay et le Yougoslave Branislav Tapuskovic, président du barreau de Belgrade.

Enfin, Slobodan Milosevic est conseillé ou soutenu, hors de la salle d'audience, par plusieurs avocats, qu'il peut à tout moment transformer s'il le veut en ses avocats à l'audience. Parmi ces derniers, le Français Jacques Vergès, le Canadien Christopher Black, l'Américain Ramsay Clark ont décidé, en compagnie d'une vingtaine d'autres avocats et de diverses personnalités internationales comme le dramaturge britannique Harold Pinter, de créer un comité pour la défense de Milosevic et entendent dénoncer l'injustice faite, selon eux, à l'ancien président yougoslave.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DÉMISSION

SUITE DE LA PAGE 1

Dimanche, à l'issue du conseil national du PQ, M. Bréard avait demandé 48 heures à Bernard Landry pour réfléchir à son avenir et consulter des avocats afin d'évaluer la possibilité d'engager une poursuite contre *Le Devoir*.

Après trois jours éprouvants, Raymond Bréard affirme n'avoir rien à se reprocher. «Je ne suis pas coupable de ce dont on m'accuse dans un article sur le lobbying publié dans un journal en fin de semaine», écrit-il. D'une part, je n'ai pas reçu, à titre de directeur général du Parti québécois, de somme d'argent autre que mon salaire de directeur général. D'autre part, je n'ai jamais participé, à titre de chef de cabinet, aux discussions entourant la création d'un fonds destiné aux grands événements culturels, sportifs et de divertissement.

M. Bréard souligne également qu'il appuie le projet d'une loi encadrant le lobbying au Québec afin d'assurer la transparence. Il suggère même de «procéder, très rapidement, à la nomination d'un commissaire à l'éthique relevant de l'Assemblée nationale».

Ce n'est pas l'adjointe de M. Bréard, Louise Roy, qui assurera la transition vers l'embauche d'un prochain directeur général mais plutôt la vice-présidente, Marie Malavoy.

L'effet d'une bombe

Samedi, les faits présentés par *Le Devoir* ont eu l'effet d'une bombe alors que le Parti québécois amorçait son premier conseil national de l'année pour notamment fouetter les troupes en vue des élections, qu'elles soient complémentaires ou générales. De son côté, *La Presse* publiait une nouvelle impliquant le ministre Sylvain Simard qui a recommandé à une entreprise de retenir les services d'Oxygène 9 pour obtenir l'aide financière du gouvernement.

Sylvain Simard a déclaré avoir agi en toute transparence. «Le meilleur lobbyiste, c'est le député et c'est ce travail que j'ai fait comme ministre responsable de l'Outaouais», a-t-il expliqué. Quant à Raymond Bréard, l'exécutif a exprimé sa solidarité à son endroit. En conférence de presse, il a dit que «techniquement», il n'avait pas reçu les 200 000 \$.

Comme le confirmait M. Bréard la semaine dernière au *Devoir*, c'est la firme Oxygène 9 qui a reçu 400 000 \$. M. Bréard en était partenaire à «50-50» avec André Desroches, lui-même sur la sellette depuis deux semaines pour avoir monnayé sa connaissance des officines gouvernementales. Concrètement, M. Bréard est devenu conseiller et lobbyiste aussitôt après avoir quitté, en août 1998, son poste de chef de cabinet de Bernard Landry alors ministre des Finances. Il a notamment travaillé pour les organisations des grands événements qui sont membres du Regroupement des événements majeurs internationaux (REM) pour obtenir du gouvernement un fonds de 30 millions. «La première rencontre informelle des représentants des grands festivals a eu lieu le 18 septembre 1998», indique M. Bréard dans sa lettre de démission.

Ce fonds verse sur trois ans une aide financière aux grands événements internationaux dont le Festival Juste pour rire, le Festival de jazz, les Régates de Valleyfield, le Mondial des cultures de Drummondville, le Festival de musique de Lanaudière et le Festival d'été de Québec. A titre de conseiller pour le REMI, M. Bréard dit avoir rencontré une seule fois M. Landry. Dans sa lettre, il souligne qu'elle s'est déroulée le 12 février 1999. En mars 2000, Bernard Landry annonçait dans son budget la création d'un fonds de 30 millions pour les événements majeurs. Depuis, Oxygène 9 travaille pour assurer le renouvellement du fonds.

Pas d'enquête

Plus tôt hier, le premier ministre Bernard Landry avait décidé qu'aucune enquête publique ne serait insti-

tuée sur les récentes activités de lobbying impliquant M. Bréard.

Dimanche, le chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest avait réclamé une telle enquête, afin de clarifier les pratiques de lobbying impliquant Raymond Bréard. «Tous les faits sont connus et ce serait gaspiller des fonds publics que de faire une telle enquête. Aucune loi n'a été violée», a soutenu le premier ministre Landry lors d'une visite en Gaspésie.

M. Landry a renvoyé la balle aux libéraux, les invitant à consulter leur organisateur Pierre Bibeau qui était en 1998 à la tête de la Société du Parc des îles qui a eu recours aux services de la firme de M. Bréard et qui a payé des honoraires à même les fonds publics. «Le chef de l'opposition a dans son propre personnel un témoin formidable qui pourra tout lui raconter. [...] M. Bibeau a fait l'éloge de ce lobbyiste, parce qu'il était efficace et que c'était le moins cher», a indiqué Bernard Landry.

Pierre Bibeau, tout comme l'actuel ministre du Tourisme Richard Legendre, qui dirigeait à l'époque les Internationaux de tennis, et 18 autres organisateurs de grands événements ont tous accepté d'être représentés par Oxygène 9 et tous ont payé une ristourne de 1,5 % de leurs subventions reçues.

M. Landry a par ailleurs souligné la pertinence de l'adoption d'une loi par l'Assemblée nationale pour encadrer la pratique du lobbying. Il a aussi rappelé que c'est le Parti québécois qui avait depuis 30 ans «été exemplaire en matière de moralité publique» et qu'aucun scandale impliquant de l'argent n'avait été mis au jour.

Encadrement du lobbying

De son côté, le leader parlementaire du Parti libéral du Québec, Pierre Paradis, a trouvé le moyen de narguer le gouvernement Landry en profitant de la tenue, déjà convenue en janvier entre les partis, d'une commission parlementaire sur le lobbying.

Au cours d'un point de presse hier, M. Paradis a demandé la comparution à la Commission des finances publiques, qui doit s'ouvrir mercredi pour une première séance de travail, de Raymond Bréard, d'André Desroches et du vérificateur général du Québec. Le PLQ souhaite également que tous les ministres péquistes qui se sont exprimés sur cette question dernièrement, ou que les médias ont mis en cause, viennent témoigner. Sont appelés les ministres Gilles Baril, Sylvain Simard, Pauline Marois, Jean-Pierre Charbonneau et Paul Bégin.

M. Paradis s'est dit ouvert à ce que des lobbyistes associés aux libéraux comme la firme National, le plus important lobbyiste au Québec, comparaissent, tout comme le Groupe Everest, proche de Jean Charest. Même Pierre Bibeau, le directeur général du PLQ et ex-président de la Société du Parc des îles qui a fait appel aux services d'Oxygène 9 pour obtenir une subvention, pourrait venir témoigner. «On veut que la lumière soit faite en toute transparence», a dit M. Paradis.

Au cours d'un briefing technique vendredi, le ministre de la Justice, Paul Bégin, doit présenter les mesures que le gouvernement entend prendre pour encadrer le lobbying. Ces mesures feront l'objet d'un projet de loi déposé au printemps, a indiqué samedi M. Bégin ainsi que le premier ministre Bernard Landry.

Au risque de déplaire à l'opposition officielle, les membres péquistes de la Commission des finances publiques refuseront que celle-ci aille de l'avant avec le mandat qu'elle s'est donné en janvier. Le député de Lotbinière et prochain président putatif de cette commission, Jean-Guy Paré du PQ, estime que l'exercice est inutile: les députés étudieront plutôt l'avant-projet de loi — ou le projet de loi — sur l'encadrement des lobbyistes que le gouvernement soumettra.

Avec la Presse canadienne

DÉBLOCAGE

SUITE DE LA PAGE 1

encore une fois. Les enseignants ne feront aucune concession à la demande gouvernementale d'augmenter leur temps d'enseignement en échange d'un règlement sur l'équité.

La FSE estime que le travail des enseignants représente plus de 1600 heures par année, alors que Québec pense qu'il s'agit plutôt de plus de 1400 heures. Depuis l'automne, le syndicat répète que cette guerre de chiffres s'éloigne en fait du dossier de l'équité pour aborder le cœur des conventions collectives des enseignants.

Scénario très généreux

La partie syndicale, en revanche, aurait indiqué au Conseil du trésor que le montant de 600 millions, établi selon une étude menée conjointement par Québec et la FSE, représentait un «scénario très généreux» et qu'un règlement serait possible pour environ la moitié de cette somme, soit 300 millions. En novembre, Québec avait offert 180 millions aux enseignants, une offre jugée insuffisante qui avait mis fin aux pourparlers.

En fait, la marge de manœuvre gouvernementale se trouverait du côté des échelles salariales parallèles des enseignants selon leur scolarité. Beaucoup d'enseignants possèdent une longue scolarité et seraient déjà, dans les faits, à parité salariale avec les autres employés du secteur public ayant une formation similaire et un emploi équivalent. En outre, les syndiqués seraient ouverts à discuter des divers moyens de répartir la facture gouvernementale dans le temps.

Convenant de leur intérêt à relancer les négociations, des représentants de la FSE et du Conseil du trésor ont eu récemment des échanges techniques à ce sujet, mais pour relancer les négociations sur un montant de 300 millions, la partie syndicale a été on ne peut plus claire sur un principe de base: Québec devra abandonner ses demandes sur la tâche des enseignants.

Lors de la campagne électorale de 1998, les enseignants avaient d'ailleurs mené de bruyantes manifestations pour réclamer «l'équité avant de voter». Le dossier traîne depuis ce temps devant le gouvernement et, malgré les divers moyens de pression syndicaux, a passé outre la date fatidique du 21 novembre dernier, date d'entrée en vigueur des redressements salariaux prévus par la loi sur l'équité salariale.

Prolongation vendredi

D'autre part, le Conseil du trésor présentera vendredi aux grandes centrales syndicales (FTQ-CSN-CSQ-SFPQ-SPGQ-FIIQ) la «position gouvernementale» officielle dans le but de prolonger d'un an les conventions collectives de l'ensemble des 425 000 employés de l'État. Les syndiqués pourraient ainsi obtenir une augmentation pouvant aller jusqu'à 2,5 % le 1^{er} janvier prochain, soit une hausse similaire à celle obtenue en début d'année.

Le gouvernement et les syndicats ont évoqué ensemble cette hypothèse, parmi d'autres, afin de concentrer leurs efforts sur le règlement du dossier de l'équité salariale, d'autant plus que les parties patronale et syndicale, mis à part les enseignants, s'entendent pratiquement sur une méthode d'évaluation des emplois. Les syndicats sont en train de remplir leurs cahiers de demandes en vue des prochaines négociations du secteur public. S'il n'y a pas de prolongation, les conventions collectives se termineront le 30 juin prochain.

TRADITION

On observe le même tiraillement côté culinaire. Mon hôte, Lorene Plante, femme d'affaires très engagée dans la communauté, me sert bien le saumon pêché par son fils (qui revient de Vancouver chaque été pour cela) qu'elle a préparé dans son fumoir et qu'elle badigeonne de graisse d'eulakane (un gros éperlan de la côte pacifique très apprécié des Nisga'a). Mais si elle mange les champignons achetés à l'épicerie, elle ne se décide pas à avaler ceux qu'elle cueille à l'automne. Il a fallu qu'un chef français lui en fasse sécher pour qu'elle ose en jeter une pincée dans sa sauce à spaghetti. Son amie Rose, l'enseignante, acquiesce. «Je ne me résous pas à mettre dans ma bouche quelque chose qui a été pris directement par terre.»

Des tribus bien vivantes

Et puis, il y a toute la structure sociale traditionnelle qui persiste. Chaque Nisga'a appartient à une des quatre tribus (corbeau, aigle, épaulard, loup) déterminée par la mère. On ne peut se marier entre membres d'une même tribu. A cela se superpose un système complexe de maisons qui origine de l'époque où les Nisga'a vivaient encore dans des «longhouses» de 40 ou 50 personnes. Les structures physiques ont disparu, mais l'appartenance à ces clans, ou familles étendues, persiste. On adhère au clan de son père où chaque membre joue un rôle prédéterminé selon sa position. En cas de décès par exemple, chaque personne a une responsabilité donnée (acheter le cercueil ou les vêtements du mort) selon son lien avec le défunt.

Le système de justice local est en partie basé sur cette structure. En cas de délit mineur, on applique des mesures où la victime et le contrevenant ainsi que leur famille se réunissent pour discuter du crime et des moyens d'en amoindrir les conséquences. Parfois, c'est la famille étendue (patriarche, oncle, etc.) qui se joint à la rencontre.

«La plupart de ceux qui entrent dans mon bureau reviennent de l'extérieur de la communauté et ne savent pas qui sont leur chef. Je commence toujours par là, c'est une question d'identité», explique Faith Tait, la responsable du programme de justice. Les parents traditionnels doivent veiller à ce que les membres du clan restent sur le droit chemin. On

lave son linge sale en famille, en somme.

Le directeur d'école reconnaît que le système fonctionne. «En temps normal, en milieu autochtone, j'aurais deux ou trois suicides de jeunes par année. Ici, ils en parlent, bien sûr, mais ils ne le font pas. Ils ont un excellent système de soutien.»

Efficace, peut-être, mais lourd. Pas évident qu'un oncle lointain s'octroie un droit de regard sur notre existence. Esther Adams, en tout cas, n'apprécie pas. Femme indépendante, elle a quitté son emploi en 1995 pour lancer son petit commerce de photocopies et de travail de secrétariat. Mais les contrats sont difficiles à décrocher «parce qu'il y a trop d'interférences politiques», dit-elle. Il y aurait une sorte de hiérarchie que le système traditionnel instaure, hiérarchie qui joue à son désavantage, croit-elle.

Il faut dire qu'elle n'a pas peur de déranger, reprochant par exemple à ses semblables d'utiliser trop facilement l'excuse des écoles résidentielles pour justifier l'abandon de leur langue. Sa vie, Esther aimerait la vivre à titre individuel, sans avoir à être la fille de X, du clan Y et de la tribu Z. La communauté tissée trop serrée l'a d'ailleurs poussée à s'isoler pour surmonter seule ses problèmes d'alcool, sans fréquenter les AA.

«La communauté est trop petite. Tu vas là, il y a ton oncle ou ton cousin et tu es censé le vider le cœur, l'exposer les tristes?»

Faith Tait n'en démord quand même pas. «Je serais heureuse si mon poste disparaissait. Si on n'avait plus besoin que je sois là. Je serais heureuse que le système traditionnel n'isole plus les familles.»

Est-il réaliste, dans une société basée sur la spécialisation des tâches, qu'une communauté entière prenne sur elle la responsabilité de la bonne conduite de chaque individu? Les gens ont-ils encore le temps?

«Ce n'est pas une question de temps, c'est une question d'engagement. Ça fait partie d'une communauté en santé. Et on ne voit pas cela comme du temps, ici. Ça fait partie de nos habitudes. Quand il faut organiser un festin [pour un décès ou un mariage], on n'a pas besoin de prendre le téléphone. Chacun connaît son rôle. On n'en parle pas, de la tradition. Nous la vivons, nous la respirons.»

Restaurant Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

► **CE MIDI:** Entrée + bavette de bison sauce aux deux moutardes + dessert • 17\$

► Réservez votre table d'hôte 4 services au son du Trio Jazz pour la Saint-Valentin

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • ☎ Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airs.com

LE DEVOIR

SALT LAKE CITY 2002

FANTASIE

Un bordel
signé Gary Bettman

SUITE DE LA PAGE A 1

Cela, chers amis, dans un sport où bien des costumes sont confectionnés pour donner à penser que mademoiselle est à moitié nue et où la performance historique d'entre les performances historiques, celle de Jayne Torvill et Christopher Dean en danse aux Jeux de Sarajevo (1984), fut un Boléro à crever de luxure inassouvie.

L'ISU a cependant souligné que la directive n'avait rien à voir avec le fait que les Jeux se déroulent dans un coin du monde, l'Utah, où il appert que les ventes de minijupes et de décolletés plongeants connaissent un ralenti permanent.

♦ ♦ ♦

Voilà d'ailleurs une excellente occasion de nous citer le baron Pierre de Coubertin, qui écrivait dès 1914:

«Le sport apportera à la famille, base de toute société viable, le renfort d'une santé reconquise et entretenue par le plaisir sain. Il sera l'unique remède efficace contre l'alcoolisme. Il rapprochera l'homme de la Nature. Et il épurera les lettres et tuera l'érotisme en lui enlevant ses lecteurs.»

Hé ben.

♦ ♦ ♦

Comment résumer un lundi après-midi de février de rêve? La descente féminine de ski alpin annulée en raison de vents trop violents, on a enfin pu mesurer, et dans son intégralité d'un match de 60 minutes s'il vous plaît merci, le niveau de développement du hockey féminin kazakh. Vous, ce n'est peut-être pas le genre de chose qui vous touche dans votre Ford intérieure, mais il faut bien gagner sa croûte. Or donc, 7-0 Canada sur le Kazakhstan, 66 lancers contre 11 et je ne suis pas tout à fait certain, comme disait Teilhard de Chardin, que tous ces chiffres indiquent bien l'allure du match.

Après, ce fut la demi-lune de surf des neiges, avec trois médaillés américains, un punk finlandais nommé Heikki Sorsa et un Canadien du nom de Trevor Andrew qui concourt des écouteurs vissés sur les oreilles et signe des autographes des écouteurs vissés sur les oreilles et passe l'ensemble de sa vie des écouteurs vissés sur les oreilles. Ah! Qu'elle est rebelle notre jeunesse!

Retournez toutefois aux images olympiques des années 1968 à 1976 inclusivement, examinez les accoutrements et les coiffures et vous conclurez avec moi que pour ce qui est d'avoir l'air fou, elle n'a rien inventé, notre jeunesse.

Et puis, pauvre Jeremy Wotherspoon.

♦ ♦ ♦

S'instruire en s'amusant, deuxième leçon, avec l'aide inestimable du Dictionnaire historique de la langue française de chez Robert. Il y a beaucoup de patins aux Jeux, et vous verrez, on finit toujours par revenir à l'essentiel.

«PATIN n. m. est dérivé (1260) de patte au moyen du suffixe -in. Le mot a d'abord désigné une chaussure de femme à semelles épaisses, que les élégants employaient pour se grandir. Il s'est spécialisé pour désigner une galoche à laquelle on adaptait des clous et surtout une ferrure pour aller glisser sur la glace (1427) devenue un dispositif autonome formé d'une lame métallique fixée à la chaussure (patin à glace). [...] Par analogie avec la lame en acier du patin (à glace), le mot désigne la pièce que l'on place sous certains traîneaux, d'abord en romand de Suisse (1876), puis au Canada (1916, patin du traîneau) et en France (1935). Par analogie de fonction avec le patin à glace, il désigne une semelle métallique montée sur roulettes (1845-46) dénommée un peu plus tard patin à roulettes (1868). Ce sens serait à l'origine du sens argotique de «baiser profond», dans rouler un patin.»

Ah.

♦ ♦ ♦

Un beau père Noël autocollant dans le coin de la page est décerné à Pierre Houde, qui a décrit le match de hockey Slovaquie-Lettonie comme s'il n'avait fait que ça dans la vie, prononcer douze noms slovaques et lettons à la minute.

Cela étant, et malgré toute la passion pour le hockey letton que je nourris depuis tant d'années, ce qui arrive à la Slovaquie n'est carrément pas juste. La Slovaquie compte 23 joueurs dans la Ligue nationale. Mais comme notre ami à tous Gary Bettman a décidé que la LNH ne suspendrait pas ses activités plus tôt — ce qui aurait permis aux équipes qui prennent part aux qualifications de rapatrier tous leurs pros pour tous leurs matchs —, c'est le bordel.

Chez les Slovaques, par exemple, Miroslav Satan, des Sabres de Buffalo, a dû emprunter le jet personnel du propriétaire des Sabres, atterrir au Wyoming, rouler jusqu'à Salt Lake et arriver à 4h30 le matin du match contre l'Allemagne, avant de retourner aussitôt avec les Sabres. Zigmund Palffy, des Kings de Los Angeles, a été prêt à son équipe nationale, mais à la condition qu'il ne dispute qu'un des deux matchs du week-end. Etc. La Slovaquie est d'ailleurs déjà éliminée.

Évidemment, évidemment, ils sont payés des tas de millions et leur première allégeance doit aller à ceux qui allongent le fric. Mais pourquoi la LNH n'a-t-elle pas tout simplement aménagé une pause plus longue? Cela signifierait seulement que la coupe Stanley serait gagnée en juillet, mais on y est déjà habitué, non?

En attendant, Go Lettonie Go.

♦ ♦ ♦

Si vous avez une chance, ne la manquez pas de revoir Simon Ammann, le Suisse venu de nulle part qui a remporté la médaille d'or de saut à ski au tremplin de 90 m et qui prendra part aujourd'hui et demain aux qualifications et à la finale du tremplin de 120 m. Ce gars-là, 5 pieds 8 pouces et 121 livres très mouillé, est une copie carbone de Harry Potter.

Ce qui force évidemment la question, puisque ces sauteurs sont déjà des athlètes qui volent, et puisqu'on s'en va gaiement vers du bridge aux Jeux, à quand le quidditch olympique?

Ce que c'est que de connaître ses classiques, même sans les avoir lus...

jdion@ledevoir.com

PATINAGE ARTISTIQUE

Salé et Pelletier se font voler la médaille d'or au profit des Russes

FRANÇOIS LEMENU
PRESSE CANADIENNE

Salt Lake City — Les patineurs Jamie Salé et David Pelletier ne sont pas champions olympiques en couple.

Malgré une performance éblouissante dans le programme libre accueillie par un public survolté, le couple canadien a terminé deuxième derrière les Russes Elena Berezhnaya et Anton Sikharulidze, hier soir, à Salt Lake City.

A l'annonce du résultat, la foule a conspué la décision des juges. Incrédules, Salé et Pelletier semblaient plonger comme dans un mauvais film.

Après leur prestation, Salé et Pelletier étaient convaincus d'avoir remporté l'or. Pelletier a même embrassé la patinoire avant d'être étreint par son partenaire. Celle-ci a répliqué en indiquant numéro un.

«Je serais malhonnête si je vous dis que je suis tout à fait heureux, a mentionné Pelletier. Ce que je ne peux contrôler, je ne le contrôle pas. C'était une journée incroyablement pour nous. C'est tout ce que j'ai à dire.»

«C'est une performance parfaite, a pour sa part déclaré Salé.

Nous ne pouvions mieux patiner.»

Leurs prétentions à la victoire étaient légitimes. Sikharulidze a

commis une faute que les juges n'ont pas semblé sanctionner. On comprend sans doute mieux pourquoi les Russes ont remporté 11 médailles d'or de suite en couple.

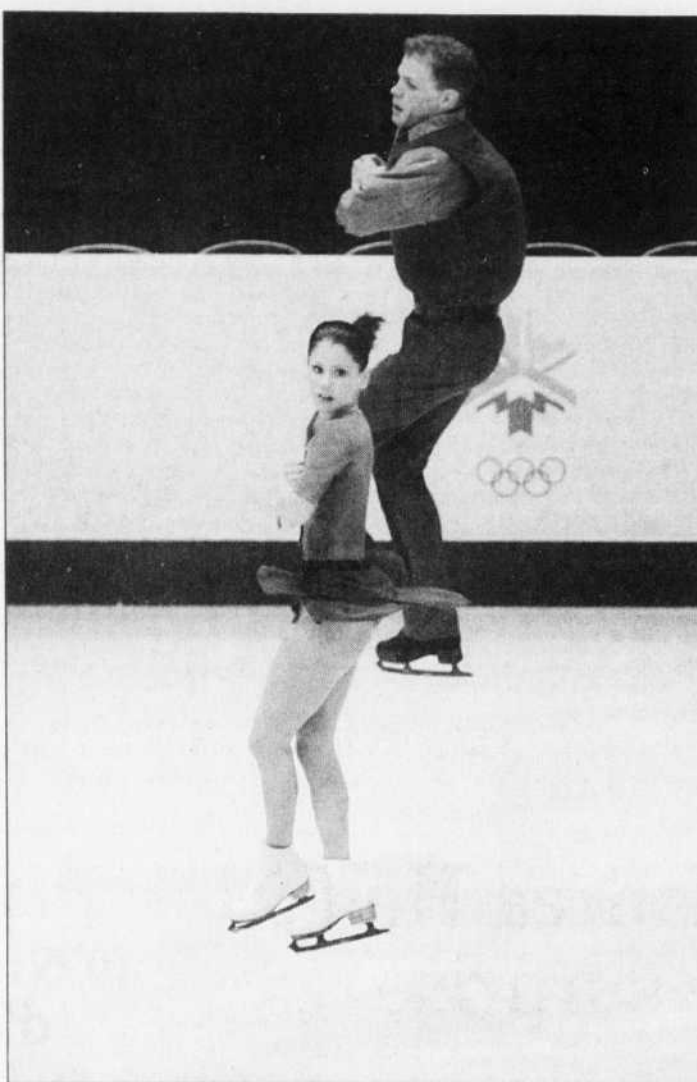
Barbara Wagner et Robert Paul sont les derniers Canadiens à avoir mérité une médaille d'or olympique en patinage. C'était à Squaw Valley en 1960.

Les Chinois Xue Shen et Hongbo Zhao ont mérité la médaille de bronze.

Mission accomplie

Jacinte Larivière de Princeville et Lenny Faustino de Barrie, en Ontario, ont quant à eux grimpé de trois rangs à la 10^e place à la suite d'un solide programme libre.

«Nous sommes contents et soulagés d'avoir bien fait ce soir, a commenté Larivière. Juste avant de commencer, j'ai regardé les anneaux olympiques et j'ai senti un



Après leur prestation, Jamie Salé et David Pelletier étaient convaincus d'avoir remporté l'or.

très beau feeling.»

Larivière, 20 ans, et Faustino, 24 ans, espéraient terminer dans les 15 premiers à leurs premiers Jeux olympiques. Ils peuvent dire mission accomplie.

«On avait un plan avant le début de l'année et on l'a respecté. J'en suis très fière, a-t-elle expliqué. En arrivant ici, on voulait surtout se faire connaître des juges. On voulait leur montrer ce qu'on peut faire.»

Un moment féérique

Anabelle Langlois de Hull et Patricia Archetto de Montréal ont également amélioré leur classement, passant du 14^e au 12^e rang.

«C'était féérique, a lancé Langlois. Nous avons bien patiné même si

c'était pas parfait. On a commis une erreur dans le triple Salchow côté à côté. Sauf que nous avons été à peu près les seuls à l'essayer deux fois.»

Langlois a fait valoir que le couple sera encore mieux préparé lors des championnats du monde à Nagano en mars prochain.

«On n'a pas été chez nous durant le dernier mois, a-t-elle expliqué. On a participé à la compétition des Quatre continents en Corée, puis nous sommes revenus au Canada avant de repartir pour Salt Lake City. On n'a pas pu s'entraîner comme on l'aurait voulu.»

Langlois, 20 ans, compte maintenant encourager les autres Canadiens. *«Je vais aller aux bosses», a-t-elle promis.*

HOCKEY FÉMININ

Victoire facile du Canada contre le Kazakhstan

BILL BEACON
PRESSE CANADIENNE

Si elle ressentait une quelconque pression à l'idée de remplacer Nancy Drolet, Cherie Piper ne l'a pas montrée. Piper, âgée de 20 ans, a amassé un but et une passe pour ses débuts olympiques, hier, aidant le Canada à vaincre le Kazakhstan 7-0 lors de la première journée du tournoi de hockey féminin des Jeux olympiques.

La Torontoise a été ajoutée à la formation le mois dernier lorsque Drolet, un élément important de l'équipe nationale au cours de la dernière décennie, a été retransférée le 14 janvier. *«Il n'est pas nécessairement question de remplacer quelqu'un. J'ai tout simplement été ajoutée tardivement à la formation, a confié Piper. C'est ça le hockey. Je n'ai pas ressenti de pression. J'aime le hockey et je ferai tout ce que je peux pour mon pays.»*

Hayley Wickenheiser de Shaunavon, en Saskatchewan, et Vicky Sunohara de Toronto ont marqué deux buts chacune. Danielle Goyette de St-Nazaire et Tammy-Lee Shewchuk de Montréal ont aussi marqué pour le Canada, qui a dominé 66-11 dans les tirs au but.

La gardienne kazakhe Natalya Trunova, affichant un sourire satisfait, a mentionné que son équipe s'attendait à un match difficile contre les Canadiennes.

«Je suis très fatiguée mais je ne crois pas que j'ai quelque chose à me reprocher», a-t-elle ajouté.

La Montréalaise Kim St-Pierre a fait face à seulement 11 tirs devant le filet canadien et elle a mérité sa 30^e victoire sur la scène internationale.

Malgré tout, les Kazakhes peuvent s'encourager à l'idée qu'elles ont mieux fait qu'à leur dernière rencontre contre le Canada. Elle s'étaient alors inclinées 11-0 après avoir été dominées 63-6 dans les tirs au but au championnat du monde, le printemps dernier.

Les Canadiennes affronteront les Russes, demain.



SURF DES NEIGES

Journée de misère pour Carpentier et Migneault

ROBERT LAFLAMME
PRESSE CANADIENNE

Salt Lake City — Les planchistes québécois Brett Carpentier et Daniel Migneault, qui ont terminé en 22^e et en 26^e positions de l'épreuve de demi-lune, hier, étaient à court de mots pour expliquer leurs contre-performances.

L'épreuve a été balayée par les Américains devant environ 30 000 supporters. Ross Powers a décroché l'or, suivi dans l'ordre par Danny Kass et Jarret Thomas. *«Je ne sais pas ce qui est arrivé, ne cessait de répéter Carpentier, qui se disait toutefois moins déçu qu'à Nagano, en 1998, quand il avait fini neuvième. «Tout était pourtant correct, a-t-il assuré. J'étais en forme et dans*

un bon état d'esprit. Il faisait beau et chaud, les gradins étaient remplis. Je pensais que ça irait bien.» La blessure aux talons qu'il s'est infligée à l'entraînement n'a pas été un facteur, a-t-il dit.

Après avoir terminé 20^e de la première manche, l'athlète de Mont-Tremblant n'a pu faire mieux qu'une 22^e place dans la seconde manche de qualification. *«Je n'étais pas beau à voir. Je n'ai même pas regardé mes résultats», a mentionné Carpentier, qui a cependant tôt fait de retrouver le sourire. «Je regarde autour de moi et c'est tellement beau, a-t-il dit au moment où il assistait à la finale présentée devant 16 000 spectateurs à Park City. Ça me donne le goût de continuer, de ga-*

ner plein d'autres compétitions.»

Migneault, originaire de Baie-Comeau, n'a lui aussi jamais été dans le coup. *«Je ne sais pas ce qui n'a pas marché», a-t-il lancé, visiblement de mauvais poil.*

Après avoir connu une première manche intéressante, Mike Michalchuk de Calgary a chuté au cours de sa deuxième routine. Il a finalement dû se contenter de la 27^e position.

Curieusement, Trevor Andrew, qui ne devait même pas participer aux Jeux olympiques, a été le seul Canadien à se retrouver en finale, décrochant finalement le neuvième rang.

Andrew a été appelé au pied levé à remplacer Guillaume Morisset, blessé au genou gauche.

CURLING

Kevin Martin remporte son premier match

PRESSE CANADIENNE

Ogden — Le Canadien Kevin Martin a enregistré sa première victoire des Jeux olympiques d'hiver, hier, disposant du Britannique Hammy McMillan 6-4 en levée de rideau du tournoi masculin de curling.

Le Canada a fait jeu égal dans la deuxième manche et il a volé un point dans la troisième en route vers sa victoire.

Dans les autres matchs, les États-Unis ont causé la surprise en défaisant la Suède, championne du monde, 10-5 grâce à une récolte de quatre points à la septième manche. La Finlande a eu raison de la Finlande 9-3 et l'Allemande a vaincu la France 9-5.

Le capitaine américain Tim Somerville était surpris lui-même de sa victoire. *«J'ai l'impression d'avoir déjà remporté une médaille, a dit Somerville. Mais il y a encore beaucoup à faire.»*

PATINAGE DE VITESSE

Une chute et Wotherspoon perd tout

PRESSE CANADIENNE

Salt Lake City — Une malencontreuse erreur a privé le patineur de vitesse Jeremy Wotherspoon d'une médaille au 500 mètres, hier, lors de la troisième journée des Jeux olympiques de Salt Lake City.

Wotherspoon de Red Deer, en Alberta, était catastrophé après avoir culbuté après seulement quatre enjambées lors de la première manche du 500 mètres. *«C'est très inhabituel pour Jeremy, il est connu pour sa régularité, a déclaré son entraîneur, Sean Ireland. Je pense qu'il est extrêmement déçu.»*

Le départ venait à peine d'être donné quand Wotherspoon a planté la pointe de son patin gauche dans la glace et il a culbuté. Il s'est rapidement relevé, a brièvement songé à continuer mais ses espoirs de médaille s'étaient envolés. Il a complété le tour de l'ovale au ralenti sous les applaudissements de la foule.

Les concurrents disputeront un deuxième 500 mètres, aujourd'hui, et les médailles seront décernées au combiné des deux temps. Wotherspoon peut prendre part à l'épreuve de mardi mais un bon résultat lui est désormais inaccessible à la suite de sa chute.

Wotherspoon, âgé de 25 ans, avait remporté la médaille d'argent aux Jeux d'hiver de 1998 à Nagano. Depuis lors, il a dominé son sport, gagnant la titre mondial du sprint en 1999 et 2000.

Cette année, il mène les classements de la Coupe du monde sur les distances de 500 et 1000 mètres. En décembre, il a établi un record du monde du 1000 mètres en une minute 7,72 secondes.



Jeremy Wotherspoon n'entendait pas à rire après la malencontreuse chute qui le prive assurément d'une médaille.

CLASSEMENT DES PAYS

	Or	Argent	Bronze	TOTAL
États-Unis	2	3	1	6
Allemagne	2	3	1	6
Norvège	2	2	0	4
Italie	2	0	0	2
Autriche	1	1	4	6
Finlande	1	1	0	2
Pays-Bas	1	1	0	2
Suisse	1	0	1	2
Espagne	1	0	0	1
Russie	0	1	1	2
France	0	1	0	1
Canada	0	0	1	1
Japon	0	0	1	1
Pologne	0	0	1	1
Rép. tchèque	0	0	1	1

• SALT LAKE CITY 2002 •

SKI ALPIN

Trop venteux pour une descente olympique

ROBERT LAFLAMME
PRESSE CANADIENNE

Huntsville — Il faisait beau et chaud pour faire du ski de printemps à la station Snowbasin, hier, mais le vent soufflait trop fort au sommet de la piste Wildflower pour présenter une descente olympique.

Devant l'insistance du facteur éolien soufflant jusqu'à 30 km/h, le CIO n'a eu d'autre choix que de remettre à mardi matin (10h) l'épreuve féminine et de renvoyer chez eux les quelque 25 000 spectateurs, qui s'étaient massés dans l'aire d'arrivée.

Les trois skieuses québécoises n'ont pas été contrariées par la remise. Elles en sont habituées, endurcies même. «Si ça me dérange? Non pas du tout, a répondu Mélanie Turgeon. Des remises ou des changements d'horaire se produisent à presque toutes les compétitions sur le circuit de la Coupe du monde. J'étais prête aujourd'hui et je le serai demain, a-t-elle ajouté. S'il y a une chose que j'ai apprise avec les années, c'est de ne pas me laisser déconcentrer par des remises.»

L'annulation de la course de lundi a dans un sens fait l'affaire de l'athlète de Beauport parce qu'on procédera de nouveau au tirage des numéros de dossard pour les 30 premières concurrentes.

Turgeon n'était guère satisfaite

de son rang de départ, le 24^e, sur les 39 skieuses en lice. «Plus la journée avançait, plus la piste aurait été ramollie et creusée au passage des 23 premières skieuses», a-t-elle souligné.

Sage décision

Turgeon, comme Anne-Marie Lefrançois et Sara-Maude Boucher, a affirmé que les organisateurs ont pris une sage décision. «Il y avait un vent de dos sur le plat au haut de la piste et des rafales soufflant de face un peu plus loin, a expliqué Turgeon. Au premier saut, des rafales auraient pu souffler sous les skis. Et ça, c'est dangereux. Comme on annonce encore du beau temps mais sans vent pour mardi, aussi bien remettre la course.»

Lefrançois, qui aurait été la troisième à s'élancer sur la piste après l'Américaine Picabo Street, a tenu des propos semblables. «Ce n'est pas frustrant parce que je sais qu'on a pris la décision pour des raisons de sécurité, a-t-elle souligné. C'est préférable d'agir de la sorte pour avoir une course équitable pour tout le monde. C'est quand même les Jeux olympiques.»

«C'est respectable comme position de départ. Isolde Kostner [l'Italienne] choisit souvent le numéro 30 en Coupe du monde», a-t-elle résumé en signant des autographes.



Un préposé au circuit de ski alpin enlève les fanions après le report de la descente féminine en raison de vents trop forts.

BIATHLON

L'Allemande Andrea Henkel cause une surprise

Midway (PC) — L'Allemande Andrea Henkel a créé hier la surprise en remportant au détriment des deux principales favorites le 15 km, première épreuve de biathlon des Jeux olympiques de Salt Lake City.

Henkel, excellente au tir et sur ses skis, a décroché sa première médaille d'or olympique, en 47 minutes, 29,1 secondes. Elle n'a raté qu'une seule cible, lors de son deuxième passage sur le pas de tir. Le meilleur résultat de l'Allemande dans une grande compétition restait une cinquième place aux championnats du monde 2000.

La Norvégienne Liv Grete Poirée a terminé 2^e en 47:37,0, après avoir elle aussi raté une cible. La Suédoise Magdalena Forsberg a décroché la médaille de bronze, la première médaille olympique de sa brillante carrière.

Aucune Canadienne ne prenait part à cette épreuve. Forsberg, la plus grande biathlète de l'histoire, est d'habitude une très bonne tireuse. Mais elle a perdu



toute chance de médaille d'or lors de son dernier passage au tir, en ratant deux cibles qui lui ont coûté deux minutes de pénalité.

Victorieuse d'un 15 km de Coupe du monde sur le même parcours il y a presque un an, Forsberg, favorite de la course avec Poirée, était pourtant très bien partie, réalisant un score parfait lors de ses trois premiers arrêts sur le pas de tir.

La Suédoise, quintuple championne du monde, avait dit avant la course que l'altitude du parcours l'inquiétait un peu. Le tracé de Soldier Hollow, situé à 1793 mètres, est le plus haut du monde, seulement sept mètres sous la limite autorisée pour les compétitions de biathlon.

Avant Noël, après avoir remporté cinq des six premières épreuves de Coupe du monde de la saison, Forsberg semblait invincible. Quand elle a rejoint les États-Unis à la mi-janvier, Poirée est revenue dans la course en remportant quatre courses d'affilée avant les Jeux.

SURF DES NEIGES

Les Américains festoient

AGENCE FRANCE-PRESSE

Park City — Les snowboarders américains, devant leur public déchaîné, ont monopolisé le podium de l'épreuve de demi-lune messieurs des Jeux olympiques d'hiver hier, Ross Powers s'emparant de l'or devant Danny Kass et Jarret Thomas.

Médaille de bronze à Nagano, Powers, 23 ans depuis dimanche, a remporté ce qui est à ce jour, de l'avis de spécialistes, une des compétitions les plus relevées de l'histoire du surf des neiges.

Après avoir souffert en qualifications — il ne s'est qualifié que lors de la seconde manche —, Powers a remporté sa médaille grâce à sa maîtrise parfaite des sauts, l'Américain réussissant notamment un 1800 (trois tours complets sur lui-même). Danny Kass, 19 ans, et Jarret Thomas, 20 ans, sont venus compléter le triomphe américain.

Le Finlandais Heikki Sorsa, 20 ans, champion du monde juniors l'an passé, a un temps semblé en mesure de mettre à mal l'hégémonie des Américains.



Heikki Sorsa

Très spectaculaire, volontiers provocateur et coiffé d'une impressionnante crête néo-punk qui lui attirait les faveurs du public, il a malheureusement chuté sur son dernier saut dans la première manche, et n'est pas parvenu à retrouver son niveau, se contentant de la septième place.

Le vice-champion du monde et médaillé d'argent de Nagano, le Norvégien Daniel Franck, 27 ans, diminué par une blessure n'a pu faire mieux que dixième.

La seule bonne surprise européenne est venue d'où on ne l'attendait guère: de l'Italien Giacomo Kratter, 19 ans. Quatrième, il termine seulement à un dixième de point de la médaille de bronze de Jarret Thomas (42 points contre 42,1).

De nombreux favoris ont obtenu un résultat décevant comme le champion olympique sortant, le Suisse Gian Simmen (18^e), le champion du monde norvégien Kim Christiansen (14^e) ou les deux leaders suédois de la Coupe du monde Magnus Sterner (11^e) et Stefan Karlsson (24^e).

SKI ACROBATIQUE

Un parcours taillé sur mesure pour le bosseur Stéphane Rochon

FRANÇOIS LEMENU
PRESSE CANADIENNE

Salt Lake City — Le parcours de Deer Valley n'a pas été conçu en fonction des adeptes du chasse-neige. Les bosseurs qui prendront part à l'épreuve masculine, aujourd'hui, devront avoir des jambes solides. À près de 300 mètres de longueur et d'une inclinaison de 28 degrés, le parcours exigera technique et endurance de la part des skieurs.

Stéphane Rochon, âgé de 27 ans, est l'un des favoris de l'épreuve avec l'Américain Jeremy Bloom et le Finlandais Janne Lathela. Le skieur de St-Hyppolite a même été donné gagnant par la prestigieuse revue *Sports Illustrated*.

«Cet article lui a donné tout un remontant. C'est un vote de confiance, raconte son agente Line Essiambre. Ce n'est évidemment qu'une projection même si ça été bénéfique dans sa préparation. Mais il ne s'agit pas d'une projection farfelue. Stéphane est le skieur le plus constant en Coupe du monde depuis les 10 dernières années. Un podium n'a rien d'impossible. Il est même capable de réaliser la course de sa vie.»

Subjectivité des juges

Cette notoriété pourrait le servir dans une discipline où la subjectivité des juges peut parfois influencer sur le résultat. Rappelons que les skieurs devront effectuer deux manœuvres aériennes dans chacune des descentes

avec un minimum d'impact sur la ligne de la descente ou le rythme des virages. La vitesse est également un facteur dans la note. La qualité des virages compte pour 50 pour cent de la note, tandis que la vitesse et les sauts comptent chacun pour 25 %. «Cette nouvelle visibilité pourrait le servir. Il est certain que les États-Unis voudront voir des Américains sur le podium», fait valoir Essiambre.

Médaille de bronze au championnat du monde 2001 et sixième au classement de la Coupe du monde, Rochon est à l'aise à Deer Valley où il a terminé cinquième plus tôt cette année. C'est aussi un parcours fait sur mesure pour lui. «Ce n'est pas un parcours pour filles, lance son imprésario. Il va

fallor de bonnes jambes pour l'emporter. Stéphane connaît bien ce parcours exigeant, ajoute-t-elle. Il est aussi très bon technicien. Je sais qu'il ne va pas chercher à impressionner. Il va user de stratégie et faire une descente en étant bien concentré. Je ne vois qu'une chute ou la malchance pour lui faire rater sa course.»

Jean-Luc Brassard de Grande-Île, Scott Bellavance de Prince George, en Colombie-Britannique et Ryan Johnson de Calgary sont les autres Canadiens engagés dans l'épreuve.

Médaille d'or des Jeux de Lillehammer en 1994, Brassard est de retour à son meilleur niveau après une blessure à un genou qu'il a subie à la toute fin de la saison 1999-2000.

• LES SPORTS •

Une défaite crève-cœur

Brandon Shanahan a déjoué José Théodore pour procurer un gain de 3-2 aux Red Wings à 14 secondes de la fin de la troisième période

GUY ROBILLARD
PRESSE CANADIENNE

Le Canadien a subi une défaite crève-cœur de 3-2 après avoir failli réussir une autre mission presque impossible hier au Centre Molson.

Mené 2-0 avec moins de 14 minutes à jouer par la meilleure équipe et la deuxième meilleure défense de la LNH, le Canadien a réussi à combler l'écart, mais Brandon Shanahan a déjoué José Théodore de derrière le filet, en visant sur lui, pour procurer un gain de 3-2 aux Red Wings à 14 secondes de la fin de la troisième période.

Le Canadien subissait une deuxième défaite consécutive avant la pause olympique, après celle de 4-1 à Toronto. Il est à espérer que le repos va aider ses attaquants à se ressourcer, eux qui n'ont marqué que cinq buts lors des quatre derniers matchs.

Le Canadien avait été limité à un but par match à ses trois sorties précédentes mais avait pu remporter deux victoires, complétant une belle séquence de 6-1-2-1.

Il disputera son prochain match le mardi 26 janvier en recevant les Sénateurs d'Ottawa.

Deux buts de Fedorov

Sergei Fedorov a marqué les deux buts des Red Wings, ses 19^e et 20^e, à la seconde période, après que le Canadien ait menacé, mais sans aboutir, pendant un avantage numérique.

Fidèle à ses habitudes, le Canadien n'a jamais lâché, et Oleg Petrov a rétréci la marge en déjouant Dominik Hasek d'un tir sur réception d'une passe de Doug Gilmour à la troisième. Son 19^e but de la

saison lui permettait de devancer momentanément Yanic Perreault au premier rang des marqueurs du Canadien.

Perreault l'a rattrapé quand il a créé l'égalité à 16 min 42 s en dégainant lui aussi de près sur réception d'une passe de Sergei Berezin.

Fedorov a réussi son premier but en échappée, après que le défenseur Jiri Fischer ait bloqué un tir frappé de la pointe de Stéphane Robidas.

Le défenseur du Canadien se trouvait au banc des punitions pour bâton élevé lorsque Fedorov a fait mouche une deuxième fois, battant Théodore d'un lancer frappé entre les jambières.

Théodore entreprenait un huitième match et jouait dans un 10^e de suite.

Aucun but n'a été marqué à la première période, qui a tout de même donné lieu à des moments excitants, notamment vers la fin lorsque le quatrième trio du Canadien a soulevé la foule par un jeu parfaitement exécuté: passe arrière par la bande de Gino Odjick à Chad Kilger, qui a remis la rondelle à Shaun Van Allen, lequel fonçait vers le filet; Van Allen a dirigé un beau tir, du côté du bâton du gardien, mais Hasek a fait l'arrêt en se jetant sur la glace.

Quelques instants plus tard, Théodore arrêta Brett Hull en sortant la jambe près du poteau, puis Tomas Holmstrom, ayant surgi seul devant le gardien après être passé entre Robidas et Patrick Traverse, visait le poteau du revers.

Kilger a raté une autre belle occasion peu avant le but de Petrov.

Quand ce sont les joueurs du quatrième trio qui sont parmi les plus menaçants...

HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

	G	P	NDP	BP	BC	Pts
Boston	31	16	4	7	174	141 73
Toronto	31	18	5	4	172	145 71
Ottawa	28	18	7	4	177	144 67
Montréal	24	23	8	3	148	153 59
Buffalo	23	26	6	1	147	146 53

Section Atlantique

Philadelphie	33	15	6	2	176	127 74
N.Y. Islanders	28	19	6	3	167	157 65
New Jersey	25	21	8	3	141	135 61
N.Y. Rangers	27	24	4	3	162	174 61
Pittsburgh	22	25	6	4	133	159 54

Section Sud-Est

Caroline	24	21	11	5	161	175 64
Washington	23	26	9	1	159	178 56
Tampa Bay	20	30	6	2	113	143 48
Florida	17	32	5	3	119	173 42
Atlanta	14	33	7	4	138	206 39

ASSOCIATION DE L'OUEST

	G	P	NDP	BP	BC	Pts
Detroit	40	11	6	2	184	126 88
Chicago	32	18	9	0	164	153 73
St. Louis	30	17	6	3	157	128 69
Nashville	22	25	10	0	142	148 54
Columbus	15	33	7	2	114	167 39

Section Nord-Ouest

Colorado	32	20	6	1	155	124 71
Edmonton	26	22	10	2	150	141 64
Vancouver	28	25	5	1	177	153 62
Calgary	23	23	8	3	131	148 56
Minnesota	18	26	9	5	132	170 50

Section Pacifique

San Jose	29	17	7	3	165	137 68
Los Angeles	26	20	7	3	151	132 62
Dallas	25	19	7	4	148	144 61
Phoenix	24	22	7	4	144	154 59
Anaheim	20	31	6	3	132	152 49

Hier

Toronto 5 Atlanta 4
Washington 3 Tampa Bay 1
Detroit 3 Montréal 2
Colorado 5 Boston 2
Dallas à Los Angeles

CULTIVÉ ET BIEN ÉLEVÉ

UNE PRÉSENTATION DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE
DE QUÉBEC

Québec

Canada

LE SARRASIN, « VIANDE À CHIEN » !

Recherche et rédaction: Mireille Piloto

Selon un vieux proverbe québécois, «faute de pain, on mange de la galette». De la galette de sarrasin, sans doute!

Le sarrasin fut l'une des premières cultures implantées sur la rive nord du Saint-Laurent.

Considéré comme une céréale, le sarrasin est en réalité de la même famille que la rhubarbe. Ses graines sont le plus souvent transformées en farine; plus elle est foncée, plus elle renferme de nutriments.

On prétend que manger régulièrement du sarrasin rend impatient.

«Viande à chien», peut-être que ça rend «séraphin»?!

Animatrice: Pascale Tremblay

SOYEZ CULTIVÉ ET BIEN ÉLEVÉ!

Regardez notre émission tous les mardis à 21 h 30

Samedi 14 h 30

Lundi 15 h et 23 h 30

Télé-Québec
téléquebec.tv

PIX.COM